

CLEE 82
Mercredi 05 juillet 2023 – 9h30

Présents :

Michel KAMMERER, IEN-IO 82
Isabelle LOPEZ, principale J.H. Fragnonard
Hélène CHALMEL, principale adjointe Vercingétorix
Alain SANAGUSTIN, principale A. Perbosc
Paul NAVARRO, directeur de SEGPA M. AZAÑA
Patricia CHAINE, IPE
Manon BRIOUDES, chargée d'orientation en CCI
Nicolas NIVLET, Chargé de mission UIMM
Valérie PONS, UMIH 82, Co-animatrice du CLEE
Silvana FRAU, proviseure adjointe A Bourdelle, Co-animatrice du CLEE

ODJ : Le parcours avenir en classe de 5^{ème}

- Quels leviers pour augmenter l'implication des branches professionnelles ?
- Comment améliorer les liens entre les plateformes de recherche de stages pour les élèves et y faciliter les recherches pour eux ? Comment améliorer la lisibilité pour les entreprises qui souhaitent proposer des stages ?

Mme BRIOUDE – CCI, en charge formation apprentissage exprime son souhait de

- présenter les conventions mini-stages de 5j pdt les vacances scolaires que la CCI peut signer
- aborder la question de la semaine de l'industrie 2023/2024.

M. SANAGUSTIN explique qu'un travail mené dans son collège a abouti à la création d'un livret de visite d'entreprise adapté pour les élèves de 5^{ème}. Il a été présenté à l'UIMM pour être utilisé dans le cadre du parcours avenir. Ce genre de livret existait déjà au collège pour les stages de 3^{ème} et a été adapté pour des élèves plus jeunes. Il convient à la visite d'entreprises de différents secteurs (industriel ou pas).

Le choix du collège de Lafrançaise a été un focus sur le secteur industriel car les élèves ne le connaissent pas et ont du mal à s'y intéresser et à considérer ses orientations.

Mme CHAINE arrête ses missions d'IPE à la rentrée prochaine. Elle sera joignable à l'adresse : patricia.chaine@edf.fr

En collaboration avec Mme PEGO de l'UIMM, elle finalisera, avant de partir, l'organisation du dispositif « classe en entreprise » qui proposera plusieurs types d'actions et de modalités de découvertes l'entreprise par les élèves dans le cadre des stages de 3^{ème}. Une action aura notamment lieu à la centrale de Goldfech. Un collège du Tarn&Garonne sera sollicité pour participer, sans doute un établissement de l'éducation prioritaire (CASTELSARRASIN ou MOISSAC sont évoqués). Elle précise que les métiers du nucléaire sont mis en lumière en ce moment. Des formations et une plus grande ouverture des centrales pour faire connaître et valoriser ces métiers-là vont devenir incontournables. Cela augmentera sans doute les possibilités d'actions en direction des établissements scolaires.

M. NIVLET évoque tous les dispositifs proposés par l'UIMM dans la relation école-entreprise et notamment l'escape game concernant les métiers de l'aéronautique qui est bien connu des EPLE maintenant. Un second jeu sérieux sur le thème de l'énergie est en cours de construction. Il devrait être disponible à partir de novembre 2023. L'UIMM enverra l'information aux collèges et lycée par mail.

Répondant positivement à la demande de Mme FRAU, M. NIVLET construira un document synthétique récapitulant toutes les actions proposées par l'UIMM.

M. KAMMERER explique que ce sont les opérations d'affectation qui sont l'actualité du moment. Le Tarn&Garonne est un département qui remplit toutes ses formations professionnelles. Ce n'est pas le cas de tous les départements de l'académie de Toulouse. La difficulté rencontrée dans le Tarn&Garonne est que les élèves affectés ne restent pas tous en formation jusqu'à l'obtention du diplôme.

L'autre actualité de cette fin d'année est la mise en place du parcours avenir.

Ce parcours a pour objectif de construire le parcours d'orientation des élèves en évitant les actions uniques ou isolées. Ce parcours éducatif doit se dérouler sur 3 ans au collège (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) puis sur les années lycées.

Les actions avec les partenaires de l'entreprise trouveront leur place dans ce parcours.

Les élèves ont besoin de voir expliciter les objectifs à atteindre lorsqu'une action « parcours avenir » leur est proposée. Il s'agit de construire du sens.

Le travail des compétences est primordial : les compétences transversales existent dans tous les champs d'apprentissage proposés aux élèves. Il faut que les élèves en prennent conscience. L'EN doit travailler la compétence à s'orienter. Le département va s'y engager l'année prochaine. L'objectif est d'outiller les élèves pour qu'ils apprennent à s'orienter tout au long de leur vie.

Dans le parcours avenir 5^{ème}, il ne s'agit pas de faire défiler l'ensemble de la gamme des métiers existants devant les élèves pour leur permettre d'en choisir un. Les établissements doivent chercher à éduquer les élèves au monde de l'entreprise, leur apprendre à s'interroger sur ce qu'ils voient dans l'entreprise. C'est ce qui a été fait lors du forum des métiers de l'hôtellerie en mars 2023 à Montauban. Les élèves de 5^{ème}, très perméable à tous types de propositions, ont ainsi découvert un secteur professionnel et l'esprit de ses entreprises.

Mme CHAINE informe que des réunions de directeurs RH existent dans le groupe EDF. Elle propose que l'EN viennent présenter ce parcours avenir lors de l'une de ces réunions. Il s'agirait d'explicitier les attendus du parcours avenir, les contenus nécessaires pour les élèves (stages de 3^{ème}, élèves de 5^{ème}), les caractéristiques des élèves à ces âges différents...

Mme PONS rappelle qu'à la précédente réunion CLEE avec JOB IRL, M. KAMMERER avait expliqué les modifications des missions du PsyEN et le report de certaines missions vers les professeurs principaux qui n'ont pas toujours la formation nécessaire. Les échanges avec les entreprises sont nécessaires pour que tout le monde prenne la mesure des forces et faiblesses des établissements dans le lien avec le monde économique et l'information à donner aux élèves.

Elle explique que le syndicat de l'hôtellerie dispose d'une fiche détaillant les conditions d'accueil des élèves de moins de 15 ans. Ces règles sont extrêmement contraignantes. Les entreprises sont tenues de s'y conformer. Cela conduit parfois à des situations très complexes

voire contre productives sur l'apprentissage que l'on veut mettre en œuvre pour les apprentis par exemple.

Pour améliorer les choses, il est absolument nécessaire que chacun connaisse le métier de l'autre, les contraintes et freins, les règles qui s'imposent aux équipes et aux professionnels. Comment les entreprises pourront-elles se permettre de lever les freins économiques en lien avec le travail des jeunes apprentis ?

Nationalement, il a été constaté une augmentation des rapports de violence entre les différentes catégories de personnes en interaction dans le monde du travail. Travailler les modes de communication est la clef pour améliorer la situation dans ce domaine.

Mme CHAINE ajoute que les IPE ont créé un module d'intervention sur les codes professionnels en collaboration avec de nombreux établissements. Il propose des séances au sujet des manières d'agir, de se comporter dans le milieu professionnel. Il faut améliorer la diffusion de ce module.

Mme LOPEZ rappelle que les établissements travaillent les RI et l'appropriation de la règle quotidiennement. Les compétences travaillées par ce biais rejoignent les « codes professionnels »

Mme CHAINE précise qu'elle a constaté que les messages portés par d'autres professionnels que les enseignants permettent parfois de renforcer le sens.

Mme FRAU ajoute que ce partenariat est nécessaire pour faire prendre conscience aux élèves que les compétences travaillées et acquises à l'école sont utiles tout au long de la vie d'adulte, dans tous les secteurs professionnels.

Mme PONS explique que ce qui fonctionne aujourd'hui dans le monde de l'entreprise a beaucoup évolué par rapport aux pratiques anciennes. Certaines entreprises ne l'ont pas compris et se trouvent en difficulté face à ça.

M. KAMMERER ajoute que de nombreuses entreprises disent que le savoir-être est parfois plus important que le savoir technique. Quelqu'un incapable de travailler en équipe ou avec sa hiérarchie ne pourra pas être efficace au travail.

Une expérience avait été conduite au collège J JAURES avec des DRH se déplaçant dans l'établissement pour expliquer les codes professionnels. Cela avait très bien marché mais avait coûté très cher.

Il informe le CLEE du recrutement récent de nouveaux personnels pour les « bureaux des entreprises » créés dans le cadre de la réforme des lycées professionnels (LP). Ces personnels travailleront sur les périodes de stages des lycéens de la voie professionnelle. Ils interviendront en collège pour présenter les formations des LP.

M. SANAGUSTIN revient sur le savoir-être en entreprise. Il précise que ce travail est l'un des objectifs des stages de 3^{ème}. Il pense qu'il faut le redire aux chefs d'entreprises. Il a pu constater que, souvent dans les départements ruraux comme le Tarn&Garone, le chef d'entreprise est un proche de l'élève et peut se montrer moins stricte avec ce membre de la famille : l'évaluation est un peu biaisée du fait du lien particulier.

Mme PONS propose d'envoyer la fiche du stagiaire envoyé à toutes les branches professionnelles dès la rentrée de septembre pour les stages de 3^{ème} 23/24 qui, en général, ont lieu au mois de décembre. Elles proposent également de programmer une visite des entrepreneurs dans les collèges pour qu'ils explicitent les attendus des entreprises pour le stage, les règles qui s'imposent et les missions possibles (octobre ?). L'objectif serait de désacraliser les freins psychologiques des entrepreneurs au sujet des missions qu'ils pourront ou non confier à l'élève de 3^{ème}.

Les secteurs professionnels peuvent envoyer, dès aujourd'hui, à tous leurs adhérents la fiche stage de 3^{ème}. Ensuite, ces syndicats pourront répertorier les entreprises acceptant d'intervenir dans les collèges. Chaque collège pourra ensuite organiser ces visites.

Mme LOPEZ explique le travail conduit dans les collèges et qui vise à lutter contre les déterminismes et ouvrir l'horizon des possibles pour les élèves.

M. KAMMERER revient sur les différences entre les établissements qui vivent des situations très différentes en termes de bassin d'emploi. Il ajoute que le collège de Lauzerte sera le collège du Tarn&Garonne choisi pour à l'opération stage de 3^{ème} chez AIRBUS.

Il précise que les entreprises et l'EN doivent s'accorder sur les objectifs du stage de 3^{ème} et de la découverte de 5^{ème}.

En 3^{ème} les élèves doivent aller découvrir une entreprise. Il faut qu'ils vivent des choses, des expériences et il faut pouvoir débriefer avec les élèves après leur expérience en stage.

Il est d'accord pour présenter les élèves et les attendus des stages 3^{ème} et des parcours 5^{ème} aux branches professionnelles.

M. SANAGUSTIN précise que la fiche peut aussi permettre de s'approprier les codes professionnels attendus.

Mme LOPEZ dit que les élèves doivent pouvoir vivre une expérience pour découvrir une entreprise sans avoir besoin d'être sûr que ce secteur est celui dans lequel ils se projettent.

Mme BRIOUDES informe qu'elle a été sollicitée pour remplir le livret des actions construit par la mission école-entreprise.

Les membres du CLEE expliquent que les établissements ont du mal à se saisir de cet outil très complet mais dont l'information a été noyée dans les messages reçus dans les collèges et lycées.

M. SANSUSTIN explique les nombreuses sollicitations reçues en établissement : Ecole-entreprise, elles bougent, 100000 entrepreneurs, jobirl,... Toutes ces propositions noient les établissements. Le livret des actions est trop lourd pour être lu et utilisé de façon efficace par les établissements.

M. KAMMERER dit que les établissements peuvent demander une Formation d'initiative locale (FIL) ouverte à tous les PP sur la question du travail de l'orientation. Cette FIL permettrait de présenter tous les outils existants aux PP

1^{er} temps : ce qu'est le parcours avenir

2^{ème} temps : quels sont les outils disponibles dans l'académie et localement

Peut-être proposer un format FIL pour 2 ou 3 établissements d'un même bassin ?

M. SANAGUSTIN dit que Mme ARBELOT et Mme MILLET se sont déplacées au collège de Lafrançaise pour présenter le parcours avenir. Les enseignants, très intéressés sur le fond, se sont demandé quand ils allaient trouver le temps de faire tout cela.

Il a compté que cette année 22/23, environ 800 h de cours (sur 2100) ont été annulées pour des actions diverses et variées (parcours citoyen, culturel, avenir, santé...). Le parcours avenir 5^{ème} n'est pas comptabilisé encore dans ce total.

M. KAMMERER présente la compétence à s'orienter et explique qu'un travail est en cours avec l'université Jean JAURES. Ce travail met en lumière que le sentiment d'efficacité personnelle permet de rendre l'élève plus confiant dans ses ressources

Mme CHAINE informa d'une nouvelle action pour les métiers du secteur industriel : forindustrie.fr

Un jeu-concours sera lancé pour l'année 2023/24. Toutes les informations sont sur la plateforme.

Mme BRIOUDES informe le CLEE que la CCI travaille sur la semaine de l'industrie en ce moment.

Pour 2023/24, il est proposé que des chefs d'entreprises puissent venir témoigner dans les établissements. Les établissements sont d'accord pour cette modalité d'action.

Une seconde proposition est faite : déplacement de la CCI dans les établissements pour présenter les mini stages découverte. Ce mini-stage est proposé aux élèves à partir de la classe de 4^{ème}, pendant les vacances scolaires. Une convention gratuite doit alors être alors signée entre l'entreprise et la CCI. L'objectif de ces mini-stage est la découverte des métiers par les élèves.

Attention : au mois de juin la CCI ne peut pas signer de convention car les établissements ne sont pas fermés. La CCI ne peut signer qu'au moment des vacances. Cela est en lien avec le cadre qui régit le temps scolaire et empêche les élèves de faire tous les stages qu'ils souhaitent.

Mme PONS demande aux collèges de témoigner de l'intérêt des élèves et des établissements pour le salon de l'hôtellerie. Elle a besoin de ces courriers pour soutenir ses démarches actuelles visant à trouver des financements pour une nouvelle édition du salon en 2024.

Un RDV est prévu le 31 août avec Mme Le Maire de Montauban.

Mme PONS cherche de nouvelles sources de subventions car cette année c'est l'UMIH qui a totalement financé le salon. Cette dépense est à l'origine de la nécessité de supprimer un emploi.

La mission locale et l'EN ont pris en charge les frais de communication comme ils s'y étaient engagés.

Les autres partenaires se sont dédités et ont mis en péril les finances de l'UMIH.

Elle donne sa nouvelle adresse mail aux membres du CLEE : Valerie.pons@umih.fr